

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2019

COMPTE RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 avril 2019, s'est réuni le 25 avril 2019 à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS.

Était présente (suppléante) (1) :

Pascale ROUZIER, suppléante de Jean-Paul ROBLET

Absents excusés (7) :

Dominiq ue LAVEAU a donné pouvoir à Alain THÉBAULT

Guy CHABRILLAT a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU

Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD

Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT

Jean-Jacques DUTEIL a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET

Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 28 mars 2019

ADMINISTRATION GENERALE

1. Election des représentants au PETR suite à la modification des statuts du SIRDAB-PETR

URBANISME

2. Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Centre Val de Loire

ENVIRONNEMENT

3. Lancement du marché à procédure formalisée « Fourniture et maintenance de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés »
4. Déchets : Opération Poules Noires du Berry – Fixation des tarifs de vente des poules

TOURISME

5. Centre Céramique : Tarif location de la salle de conférence à la demi-journée

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6. ZAC de Bois Blanc : Plans de financement alimentation en énergie électrique et éclairage public – SDE
7. ZAC de Bois Blanc : Définition du prix de vente des terrains
8. Projet de convention prospection nationale DEV'UP
9. Modification de l'avenant n°1 au bail commercial du Pôle en Génie Alimentaire ISAAC NEWTON à Henrichemont

ANIMATION DU TERRITOIRE

10. Enfance Jeunesse – Fixation des tarifs de la semaine Sport Été Ados (SEA)

11. Enfance Jeunesse – Tarifs Mini Camps 2019
12. Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité – REAAP : Demande de subvention pour les projets 2019
13. Trail Terres du Haut Berry – Fixation des tarifs pour la vente de gobelets
14. Location complexe sportif Cathy Melain à Saint-Martin d'Auxigny

FINANCES

15. Local à St Georges servant au stockage alimentaire : Remboursement des fluides
16. Budget principal 2019 : approbation de la décision modificative n° 1
17. Budget gendarmerie 2019 : approbation de la décision modificative n° 1

RESSOURCES HUMAINES

18. Détermination des taux d'avancements de grade
19. Instauration du régime indemnitaire à certains personnels non concernés par le RIFSEEP
20. Modification du tableau des effectifs

*_*_*_*

ADMINISTRATION GENERALE

➤ **ELECTION DES REPRESENTANTS AU PETR SUITE A LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIRDAB-PETR**

Il est rappelé que cette élection a lieu à bulletins secrets, avec un scrutin uninominal.

Se présentent : Annie LAUVERJAT, Fabrice HOFFELIN, Fabrice CHOLLET, Georges LAMY, Pierre FOUCHET, Guy CHABRILLAT, Nathalie MESTRE, Claude LELOUP, Jean-Michel RIO, Bertrand FLOURET, Jean-François MERE, Bernard ROUSSEAU, Christophe DRUNAT, Fabien CHAUSSÉ, Bernard OZON, René THOMAS, Christian FERRAND, Aurélie CHABENAT, Béatrice DAMADE, Joël DRAULT, André JOUANIN, Gérard CLAVIER, Nicole PINSON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Isabelle LEGERET, Caroline CHAUVEAU, Pascale ROUZIER

Le scrutin est assuré par Bernard Ozon et Michel AUDEBERT.

Il est donc procédé successivement à un vote à bulletins secrets.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0**
b. Nombre de votants (bulletins déposés) 46

- sont élus au PETR, les représentants suivants :

- **Délégués titulaires** : Fabien CHAUSSÉ, Fabrice CHOLLET, Gérard CLAVIER, Béatrice DAMADE, Joël DRAULT, Christophe DRUNAT, Pierre FOUCHET, André JOUANIN, Georges LAMY, Annie LAUVERJAT, Bernard OZON, Bernard ROUSSEAU
- **Délégués suppléants** : Aurélie CHABENAT, Guy CHABRILLAT, Caroline CHAUVEAU, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Christian FERRAND, Bertrand FLOURET, Jean-François MÉRÉ, Nathalie MESTRE, Nicole PINSON, Jean-Michel RIO, Pascale ROUZIER, René THOMAS

F. CHAUSSE arrivé en cours de séance, n'a pu participer au vote.

URBANISME

➤ AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- un avis défavorable (avis du SIRDAB) sur l'armature territoriale retenue et sollicite une meilleure traduction dans le SRADDET du rôle structurant des pôles berruyers et vierzonnais dans le territoire régional,

adopté par 43 voix pour et 4 abstentions (C. FISCHER, B. DAMADE, B. ROUSSEAU et son pouvoir G. CHABRILLAT)

ENVIRONNEMENT

➤ LANCEMENT DU MARCHÉ A PROCÉDURE FORMALISÉE « FOURNITURE ET MAINTENANCE DE CONTENANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le lancement du marché à procédure formalisée « fourniture et maintenance de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés » selon l'allotissement suivant :

Lot 1 : Fourniture et maintenance de bacs roulants normalisés pour la collecte au porte-à-porte des OMr et des emballages ménagers au porte à porte, avec identification par puce RFID

Concernant la maintenance des bacs, la CCTHB souhaite se laisser la possibilité de réaliser des opérations en interne

=> le BPU prévoit des lignes de prix séparés avec :

1 ligne de prix pour la fourniture de pièces détachées

1 ligne de prix pour les interventions de maintenance (interventions à la demi-journée / à la journée)

Lot 2 : Fourniture, installation et maintenance de colonnes aériennes pour la collecte des OMr, avec contrôle d'accès RFID

Variante autorisée : Fourniture, installation et maintenance de colonnes aériennes avec emprise au sol ouvragée pour la collecte OMr en apport volontaire, avec contrôle d'accès RFID

Lot 3 : Fourniture, installation et maintenance de colonnes aériennes pour la collecte des emballages ménagers et du verre en apport volontaire

- d'autoriser le président à signer les actes y afférents

adopté à l'unanimité

➤ DÉCHETS : OPERATION POULES NOIRES DU BERRY – FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES POULES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à 15 € le prix de revente de deux poules noires du Berry

- d'autoriser le Président à signer les actes y afférents.

adopté à l'unanimité

TOURISME

➤ CENTRE CERAMIQUE : TARIF LOCATION SALLE DE CONFERENCE A LA DEMI-JOURNEE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'instaurer un tarif de location de la salle de conférence du Centre céramique contemporaine La Borne à la demi-journée, à hauteur de 50 € à compter du 1^{er} mai 2019
- d'autoriser le Président à signer les actes y afférents.

adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ ZAC DE BOIS BLANC : PLANS DE FINANCEMENT ALIMENTATION EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC - SDE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les plans de financements proposés par le SDE avec un reste à charge pour la Communauté de Communes à hauteur de :
 - 77 292,76€ HT pour l'alimentation électrique
 - 25 702,24€ HT pour l'éclairage public
- d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents

adopté à l'unanimité

➤ ZAC DE BOIS BLANC : DEFINITION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les prix des terrains tels que fixés dans le tableau ci-dessous :

N° DES LOTS	Prix de vente au m ²
1 / 11	15€
2 / 3 / 8 / 12 / 13	12 €
4 / 5 / 6 / 7 / 9 / 10	10 €
15-1 / 15-2 / 15-3 / 15-4	7 €

- d'autoriser le Président à signer tous les documents liés à la vente des terrains

adopté à l'unanimité

➤ PROJET DE CONVENTION PROSPECTION NATIONALE DEV'UP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer à la convention de prospection nationale proposée par Dev'Up pour un montant annuel de 5 000 €
- d'autoriser le Président à signer la convention et les actes y afférents

adopté par 46 voix pour et 1 abstention (C. FISCHER)

➤ **MODIFICATION DE L'AVENANT N°1 AU BAIL COMMERCIAL DU POLE EN GENIE ALIMENTAIRE ISAAC NEWTON A HENRICHEMONT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les modifications de l'avenant n°1 au bail commercial du Pôle en génie alimentaire Isaac Newton comme suit :

- les charges d'entretien sont à la charge du preneur sous les conditions suivantes : le preneur s'engage à mettre en œuvre l'entretien des espaces verts et du bardage extérieur et à fournir au bailleur les contrats d'entretien. A défaut et après mise en demeure du preneur restée infructueuse, le bailleur effectuera ces travaux en lieu et place et aux frais du preneur

- la date de prise d'effet du bail est reportée au 1^{er} mai 2019

- d'autoriser le Président à signer les documents y afférents

adopté à l'unanimité

ANIMATION DU TERRITOIRE

➤ **ENFANCE JEUNESSE – FIXATION DES TARIFS DE LA SEMAINE SPORT ÉTÉ ADOS (SEA)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les tarifs de la semaine Sport Été Ados 2019, comme suit :

SEA	Territoire*		Hors territoire	
	Forfait semaine avec repas	Journée**	Forfait semaine avec repas	Journée**
QF ≤ 400	37.50 €	7.50 €	65 €	13 €
401 ≤ QF ≤ 586	48.75 €	9.75 €	82.50 €	16.50 €
587 ≤ QF ≤ 1155	65 €	13 €	105 €	21 €
1156 ≤ QF ≤ 1499	82.50 €	16.50 €	126.25 €	25.25 €
QF ≥ 1500	105 €	21 €	147.50 €	29.50 €

**familles qui résident et/ou travaillent et/ou dont les enfants sont scolarisés, sur l'une des 30 communes de la Communauté de Communes*

***tarif à la journée applicable uniquement en cas d'absence avec présentation d'un justificatif médical*

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

adopté à l'unanimité

➤ **ENFANCE JEUNESSE – TARIFS MINI CAMPS 2019**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les tarifs 2019 suivants :

Mini camps	Coût / enfant (22 enfants/séjour)	Tarifs CDC*	Tarifs hors CDC
L'escapade nautique du 09 au 12/07 (4J-3N) à Eguzon (36) 11-15 ans	175 €	QF ≤ 400 = 70 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 87 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 105 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 131 € QF ≥ 1500 = 157 €	QF ≤ 400 = 105 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 131 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 157 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 166 € QF ≥ 1500 = 175 €
Mini camps	Coût / enfant (24 enfants/séjour)	Tarifs CDC*	Tarifs hors CDC
En pleine nature du 23 au 25/07 (3J-2N) au village de Goule à Bessais le Fromental (18) 11-15 ans	92 €	QF ≤ 400 = 37 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 46 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 55 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 69 € QF ≥ 1500 = 83 €	QF ≤ 400 = 55 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 69 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 83 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 87 € QF ≥ 1500 = 92 €
Mini camps	Coût / enfant (18 enfants/séjour)	Tarifs CDC*	Tarifs hors CDC
A la découverte de l'Auvergne du 16 au 18/07 (3J-2N) à Super Besse (63) 6-9 ans	153 €	QF ≤ 400 = 61 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 76 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 92 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 115 € QF ≥ 1500 = 138 €	QF ≤ 400 = 92 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 115 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 138 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 145 € QF ≥ 1500 = 153 €
Mini camps	Coût / enfant (12 enfants/séjour)	Tarifs CDC*	Tarifs hors CDC
La vie à la ferme équestre du 30/07 au 01/08 (3J-2N) à Brinon sur Sauldre (18) 6-9 ans	164 €	QF ≤ 400 = 66 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 82 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 98 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 123 € QF ≥ 1500 = 148 €	QF ≤ 400 = 98 € 401 ≤ QF ≤ 586 = 123 € 587 ≤ QF ≤ 1155 = 148 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 156 € QF ≥ 1500 = 164 €

*familles qui résident et/ou travaillent et/ou dont les enfants sont scolarisés, sur l'une des 30 communes de la Communauté de Communes

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

adopté à l'unanimité

➤ **RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ - REAAP : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES PROJETS 2019**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention au titre des actions REAAP 2019 portées par les Terres du Haut Berry auprès de la CAF du Cher à hauteur de 81 080.00 €

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

adopté à l'unanimité

➤ **TRAIL TERRES DU HAUT BERRY – FIXATION DES TARIFS POUR LA VENTE DE GOBELETS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le tarif de vente à 5€ par gobelet

adopté à l'unanimité

➤ **LOCATION COMPLEXE SPORTIF CATHY MELAIN A SAINT-MARTIN D'AUXIGNY**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à 20 € par heure la location du gymnase Cathy Melain à Saint-Martin d'Auxigny
- de fixer à 15 € par heure la location du dojo
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

adopté à l'unanimité

FINANCES

➤ **LOCAL A ST GEORGES SERVANT AU STOCKAGE ALIMENTAIRE : REMBOURSEMENT DES FLUIDES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de demander à l'entreprise CGP BERRY, le remboursement des factures de consommation d'énergie depuis le 13 juillet 2017 pour un montant total de 528.41 €
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

adopté à l'unanimité

➤ **BUDGET PRINCIPAL 2019 : APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Investissement	2313 – constructions opération 69	+ 50 000 €

adopté à l'unanimité

➤ **BUDGET GENDARMERIE 2019 : APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Investissement	2041582- Bâtiments et installations	+ 8 400 €
D	Investissement	2313 - Constructions	+ 18 500 €
D	Fonctionnement	658 - Charges diverses de gestion courante	+ 100 €
R	Fonctionnement	70878 - produits services par autres redevables	+ 100 €

adopté à l'unanimité

➤ **DETERMINATION DES TAUX D'AVANCEMENTS DE GRADE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les taux pour la procédure d'avancement de grade de la Collectivité conformément au tableau ci-dessous, à compter du 1^{er} mai 2019.

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratios
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>		
Attaché – ancienneté	Attaché principal	100%
Attaché – examen pro	Attaché principal	100%
Rédacteur pp 2 ^{ème} cl - ancienneté	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur pp 2 ^{ème} cl - examen pro	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur – ancienneté	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100%
Rédacteur – examen pro	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif principal 2 ^e cl	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint administratif-ancienneté	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif-examen pro	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100%
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>		
Technicien pp 2 ^{ème} cl - ancienneté	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100%
Technicien pp 2 ^{ème} cl-examen pro	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100%
Technicien – ancienneté	Technicien principal 2 ^{ème} classe	100%
Technicien – examen pro	Technicien principal 2 ^{ème} classe	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
Adjoint technique pp 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique -ancienneté	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint technique – examen pro	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100%
<u>FILIERE ANIMATION</u>		
Animateur pp 2 ^{ème} cl- ancienneté	Animateur principal 1 ^{ère} classe	100%
Animateur pp 2 ^e cl – examen pro	Animateur principal 1 ^{ère} classe	100%
Animateur – ancienneté	Animateur principal 2 ^{ème} classe	100%
Animateur – examen pro	Animateur principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint d'animation pp 2 ^{ème} cl	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint d'animation - ancienneté	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint d'animation –examen pro	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100%
<u>FILIERE SOCIALE</u>		
Educateur jeunes enfant 2 ^{ème} classe	Educateur de jeunes enfants 1 ^{ère} classe	100%
Assistant socio-éducatif 2 ^e classe	Assistant socio-éducatif 1 ^{ère} classe	100%
Agent social principal 2 ^e classe	Agent social principal 1 ^{ère} classe	100%
Agent social – ancienneté	Agent social principal 2 ^{ème} classe	100%
Agent social – examen pro	Agent social principal 2 ^{ème} classe	100%
Auxiliaire puériculture ppal 2 ^{ème} cl	Auxiliaire puériculture principal 1 ^{ère} classe	100%
<u>FILIERE MEDICO-SOCIALE</u>		
Puéricultrice classe normale	Puéricultrice classe supérieure	100%
Infirmière en soins généraux classe supérieure	Infirmière en soins généraux hors classe	100%
Infirmière en soins généraux classe normale	Infirmière en soins généraux classe supérieure	100%

adopté à l'unanimité

➤ **INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE A CERTAINS PERSONNELS NON CONCERNES PAR LE RIFSEEP**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le régime indemnitaire proposé ci-dessous complétant la délibération n° 260418-63 du 26 avril 2018 :

Indemnité de sujétions spéciales filière sociale

Cette indemnité est susceptible d'être attribuée aux membres des cadres d'emplois des puéricultrices, des infirmiers en soins généraux, des auxiliaires de puéricultures.

Le montant mensuel de l'indemnité de sujétions spéciales est égal au 13/19000ème de la somme du traitement budgétaire brut annuel. La prime suit le sort du traitement.

Prime de service filière sociale

Cette indemnité est susceptible d'être attribuée aux membres des cadres d'emplois des puéricultrices, des infirmiers en soins généraux, des éducateurs de jeunes enfants, des auxiliaires de puéricultures.

La prime de service est calculée sur la base d'un crédit global égal à 7.5 % des crédits utilisés pour l'exercice budgétaire pour la liquidation des traitements budgétaires bruts des personnels en fonction pouvant prétendre à la prime. Le montant individuel de la prime de service est fixé dans la limite d'un montant maximal égal à 17 % du traitement brut de l'agent apprécié au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la prime est versée.

- de verser ces indemnités mensuellement au prorata du temps de travail (temps non complet et temps partiel) aux agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent

- de maintenir à titre individuel, et en vertu de l'article 88 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984, les montants de régime indemnitaire antérieurement perçus, dans la mesure où ces montants se trouveraient diminués par l'effet de l'application des nouvelles dispositions

- de prévoir la revalorisation automatique de ces indemnités en fonction de l'évolution des textes en vigueur

adopté à l'unanimité

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer, selon les conditions susvisées :

- Deux postes d'agents non titulaires, à temps non complet 30/35^{ème}, au sein du pôle enfance jeunesse, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement d'activité (article 3 1°)
- Un poste d'agent non titulaire, à temps non complet 28/35^{ème}, au sein du service Environnement-Technique, afin d'exercer les fonctions de distribution de bacs pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement d'activité (article 3 1°)

- de créer au titre de l'avancement de grade, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente :

- à compter du 1^{er} mai 2019 :

- deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 20/35^{ème}


- à compter du 1^{er} novembre 2019

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

adopté à l'unanimité

Aux Aix d'Angillon, 02 mai 2019

Le Président,

Bernard ROUSSEAU  **TERRES DU HAUT BERRY**
Communauté de Communes